

Paris, le 09 Décembre 2020

DÉCLARATION PRÉALABLE CHSCT CRS

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Messieurs les représentants du personnel,

Cette année 2020 aura été parmi les plus éprouvantes.

Éprouvés par les années d'avant, éprouvés par le manque d'effectifs, éprouvés par la difficulté des missions mais surtout, même s'ils font preuve de résilience, par une pandémie, la COVID 19.

Loin de vouloir réécrire l'histoire, notre délégation restera humble face à cette difficulté rencontrée dès le mois de Février, lors d'un match de League des Champions à Lyon.

Nous ne reviendrons pas sur la « fameuse histoire » des masques, l'eau a coulé sous les ponts depuis mais tous nos collègues l'ont encore à l'esprit et ne doutent plus de l'exposition qui sera la leur si jamais de telles urgences devaient survenir à nouveau.

Venons-en à l'actualité du jour, à savoir le second CHSCT CRS de l'année, second puisque le troisième réglementaire prévu ne se tiendra pas et la COVID, justifiera sans doute ce faitTERRIBLE Covid.

Certes cette pandémie a obligé chacun à changer les process afin de respecter les gestes barrières mais manifestement certains y sont parvenus mieux que d'autres.

L'ordre du jour donc comporte bien des points importants et devraient faire apparaître toutes les difficultés des collègues servant au sein de la DCCRS.

Les risques Psycho Sociaux existent bien, madame la Présidente, au sein de la DCCRS, COVID ou pas et le premier constat à faire est celui de

l'organisation même de ce comité et surtout du dialogue social qui aurait dû présider à la bonne tenue des travaux.

Je dis « aurait dû » à dessein car comment considérer pouvoir préparer cette séance sans avoir de documents dans des délais acceptables permettant leur meilleure exploitation ?

Nous traitons les RPS de l'année 2019 et nous constatons que certains documents sont datés de Novembre 2020 !!! Pas besoin d'être grand clerc pour comprendre l'importance accordée au sujet, Covid ou pas.

Comme nous avons pu vous le dire au cours du CHSCT dédié à la crise COVID, nous ne comprenons pas l'écart entre la présentation faite par tous les directeurs zonaux laissant à croire que tout allait pour le mieux et les impressions de nos collègues qui manifestement ne partagent pas cet avis.

Vous ne serez sans doute pas surprise que nous ayons la faiblesse de croire ceux qui tous les jours œuvrent sur le terrain.

Au delà de la crise COVID, est intervenue dès le premier Janvier 2020, l'entrée en application de l'APORTT...Presque aussi dévastateur que la Covid.

Dévastateur car symbolique du dialogue social pratiqué.

Tout au long de l'année sont apparus des « cas particuliers » amenant à appréhender les droits des fonctionnaires au regard de ce nouveau texte.

Nombre d'entre eux ont été réglés au niveau des compagnies simplement par l'opposition d'une fiche technique déclinée par le CF de Toulouse mais n'ayant aucune valeur réglementaire. L'APORTT est devenu la martingale pour traiter toutes ces situations alors qu'il nous semblait bien que ces dernières, non prévues encore réglementairement, lorsqu'elles se présentaient, devaient être traitées à l'avantage des fonctionnaires. Sans doute avons nous rêvé...

L'APORTT aura permis pour la DCCRS de transformer l'exceptionnel en cas générale, la COVID aidant à faire accepter la dérogation aux règles qui présidaient jusqu' à lors.

Au principe de respect des 35h00 de repos hebdomadaires et des 11h00 de repos physiologiques, nos collègues ont vu de la pénibilité apparaître dans les services. A titre d'exemple, le dernier tableau de service de la LIC 64 comprenant l'enchaînement de vacations de 08h00 sur le terrain, à cela rajouté 01h00 de trajet de part et d'autre avec une vacation de nuit comprises dans ces 03 vacations....

Le principe de l'APORTT visant à accorder du repos supplémentaire aux personnels se traduit donc en pénibilité pour les personnels....

La liste est longue madame la présidente des situations arbitrées au désavantage des personnels et qui de fait sont incomprises d'eux.

Servir est la devise et le sentiment réel est que l'on se sert d'eux... Les événements s'enchaînent depuis 2015, je parlais un peu plus tôt de résilience... Mais au-delà des évènements je crois que c'est d'une gestion bienveillante dont mes collègues ont besoin. Juste sentir que leur hiérarchie, quelque soit la strate soit en soutien, en écoute.

Je ne généraliserai pas car heureusement certains chefs de service sont compréhensifs et bizarrement dans ces compagnies, il n'y a presque jamais de problème....

Par contre, et mon organisation se pose en lanceur d'alerte, nous constatons l'apparition de comportements parmi la hiérarchie qui génèrent mal être chez les personnels et cela n'est pas acceptable.

Je ne doute pas que certains de ces sujets seront abordés au cours des travaux du jour.

Voilà, Madame la Présidente, livré en quelques mots l'état d'esprit dans lequel se trouve la délégation UNITÉ SGP POLICE-FO au moment de débiter ce comité.

Nous espérons donc, au-delà d'entendre des termes élogieux décrivant l'action de nos collègues, pouvoir être ici au sein de cette instance, les acteurs convaincus à la réelle amélioration des conditions de travail et de préservation de leur intégrité physique.

En aparté, nous nous associons au drame qui a lieu hier soir et vous remercions d'avoir procédé à une minute de silence en mémoire de nos collègues.

Nous demandons que cette déclaration préalable soit annexée au prochain procès verbal de séance.

Les membres du CHSCT CRS
Unité SGP Police-FO

Hervé VICENTE

LEVEL Jean Sébastien

CAPUS Christophe